

## **NOTRE CLASSE DE BAC PRO MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS HEBERGEE AU SEIN DU LYCEE ELIE CARTAN A LA TOUR DU PIN**

2 RUE JUSTIN VERNET – 38354 LA TOUR DU PIN - 04 74 97 31 55

### **REFERENT HANDICAP DE L'ETABLISSEMENT**

Les référents handicap sont Philippe ESTIVALLET proviseur adjoint et Andréa FERREOL infirmière du lycée ELIE CARTAN

### **ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le lycée ELIE CARTAN est accessible aux personnes en situation de handicap.

### **EQUIPEMENTS ET/OU MATERIEL DEDIES**

Le lycée ELIE CARTAN est doté d'un portillon dédié, d'une rampe d'accès à la cour du lycée, d'un ascenseur pour accéder aux étages (section d'enseignement professionnel, internat et bâtiment général) et de bandes rugueuses au sol pour les escaliers.

### **PROCEDURE D'ACCUEIL DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP**

Les étapes de la procédure d'accueil au lycée ELIE CARTAN sont :

- A la rentrée entretien préalable de la famille avec les référents du lycée puis visite de l'établissement
- En fonction de la situation, un protocole d'accueil est défini avec les Équipes pédagogiques, le médecin scolaire, l'infirmière et l'AVS (auxiliaire de vie scolaire) : PAI Projet d'Accueil Individualisé, PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé ou PPS Projet Personnalisé de Scolarisation
- L'élève peut également bénéficier d'un aménagement de son emploi du temps, des conditions de travail au sein des ateliers et des examens.

### **ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET SPECIFIQUE AU COURS DE LA FORMATION**

Le PAI Projet d'Accueil Individualisé apporte des adaptations à la scolarité de l'élève : régimes alimentaires, aménagements d'horaires, dispenses de certaines activités et activités de substitution. Il peut être élaboré pour permettre aux élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période de poursuivre leur scolarité.

Le PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux personnes qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions

Le PPS Projet Personnalisé de Scolarisation organise le déroulement de la scolarité de l'élève en situation de handicap et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève (aménagements et adaptations pédagogiques, aide humaine, attribution de matériels pédagogiques adaptés).

C'est également un outil de suivi du parcours de scolarisation de l'élève et il fait l'objet d'un suivi annuel par l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS).

